

les pommes, les poires, les oignons, & plusieurs autres racines & fruits dans leur propre suc sous la braise, devant le feu ou autrement; on cuit au four les scilles, les oignons, les betteraves, & plusieurs autres racines & fruits, sans addition d'aucune humidité; on y cuit aussi les viandes, & on y dessèche les parties des animaux, comme le sang, la secundine, &c. & même les animaux entiers, comme les taupes, &c. & on y rôtit le café que d'autres rôtissent à la broche dans un vaisseau de fer qui le contient, & qui n'est pas tout-à-fait rempli; toutes lesquelles choses doivent passer pour des assations.

La Torréfaction est un diminutif de l'assation; elle est en usage pour les médicamens secs, & dont la vertu est assez superficielle. On s'en sert principalement pour la rhubarbe & pour les myrobalans mis en poudre subtile qu'on étend sur une assiette d'argent ou sur quelque platine de fer posé sur un réchaud, où on les torréfie sur un feu fort modéré, les remuant souvent avec une spatule, jusqu'à ce que la poudre commence tant soit peu à s'obscurcir, ce qui marque que la vertu purgative est dissipée, & qu'il ne reste plus que l'astringente.

## CHAPITRE XXXIII.

### *De l'Ustion & de l'Incineration.*

L'USTION ou brûlement a ses différences & ses degrés, suivant la diversité de substance des médicamens & les diverses intentions de l'Artiste. Les anciens se sont servis de cette préparation pour les animaux, les plantes & les minéraux; ils en ont brûlé les cornes, les ongles, les os, les chairs, les plumes, les poils & toutes les parties, sans sçavoir que ce que les animaux ont de plus essentiel en tout leur corps, consiste dans leur sel & dans leur huile volatiles qui se dissipent & s'exhalent par l'ustion. Je prie le Lecteur de prendre la peine de voir ma préparation des vipères, & d'y examiner les raisons que j'ai de condamner en cela le procédé des anciens, de même que l'ustion de la corne de cerf & de l'yvoire, dont encore aujourd'hui quelques-uns ont peine de se détromper. Nous brûlons utilement divers bois, tant pour nous chauffer ou pour cuire nos alimens, que pour en tirer le sel propre à divers usages. Nous brûlons aussi diverses plantes ou de leurs parties pour en tirer le sel; mais ni le sel des plantes ou de leurs parties, ni celui des bois ne sçauroient être tirés par la simple ustion, puisqu'elle ne peut que réduire les plantes en charbon, & qu'il est absolument nécessaire que ce charbon soit ensuite réduit en cendres pour en tirer le sel; & c'est ce que nous appellons incineration, laquelle se fait par une ustion longue continuée, sur tout des bois ou des autres parties des plantes: sur quoi l'on doit être persuadé que dans le changement que l'ustion fait du bois en charbon, le flegme, l'esprit & l'huile du bois ne manquent pas de se dissiper totalement si le bois est bien brûlé, que le peu d'humidité qu'on peut retirer de la distillation du charbon ordinaire a été empruntée de la terre, ou des matières avec lesquelles les Charbonniers étouffent leur charbon, & que les vapeurs fâcheuses & nuisibles qui s'élèvent

du charbon lorsqu'on le brûle, viennent des parties nitreuses & sulfureuses de la terre & des autres matières qui l'ont étouffé. On peut reconnoître les parties nitreuses & sulfureuses que cette humidité contient, par la précipitation qu'on en peut faire, y versant dessus de l'esprit de vitriol : on peut aussi vérifier que les vapeurs nuisibles qui s'élèvent du charbon ordinaire, viennent d'ailleurs que de sa propre substance, puisque le charbon de la braïse qui est éteinte d'elle-même à l'air, n'est pas capable d'incommoder lorsqu'on l'allume de nouveau ; & l'on n'en doit pas être surpris, puisque ce charbon ne contient rien de considérable que la partie terrestre & saline qui se trouve dans les cendres lorsque le charbon a été consumé. On peut encore remarquer qu'après avoir tiré par la cornue l'esprit & l'huile des bois par un feu long-temps continué & même violent sur la fin, on trouve dans la cornue les bois convertis en charbon, & privés par la distillation de tout ce qu'ils contenoient de flegme, d'esprit & d'huile ; & que quand on feroit souffrir pendant plusieurs jours un feu violent à ces charbons enfermés dans la même cornue garnie de son récipient bien luté, ils ne se convertiroient jamais en cendres, mais qu'ils conserveroient leur figure de charbon ; & qu'on ne peut les réduire en cendres sans le secours de l'air, lequel aidé de l'action du feu, en dissipant cette partie du charbon à laquelle Vanhelmont donne le nom de gas, fait perdre au charbon sa figure & le réduit en cendres.

On trouvera dans la dernière partie de cette Pharmacopée la manière de séparer la partie saline d'avec la terrestre, qui sont les deux principes dont les cendres sont composées, & qui restoient au charbon après la séparation des autres principes.

L'ustion forte des minéraux doit être rapportée à la calcination : leur ustion moindre & qui n'est pas destructive, y peut être aussi en quelque façon comprise, quoiqu'à proprement parler, elle ne doive être appelée qu'une ignition. On fait par exemple rougir au feu dans un creuset par trois fois la ruthie, pour l'éteindre tout autant de fois dans de l'eau-rose, afin de réprimer son acrimonie ; on rougit plusieurs fois au feu un carreau d'acier, & on l'éteint à chaque fois dans de l'eau pour la rendre astringente, &c.

L'extinction se pratique d'ordinaire sur les minéraux qui ont été rougis au feu, & qu'on éteint ensuite dans des liqueurs ; elle se fait ou pour adoucir leur acrimonie, comme je viens de dire de la ruthie, ou pour communiquer leur vertu à la liqueur dans laquelle ils sont éteints, comme celle de l'acier à l'eau & celle des briques à l'huile, pour en faire l'huile des Philosophes ; elle sert aussi pour rendre certains minéraux friables, comme lorsqu'on éteint les cailloux rougis dans de l'eau. On appelle aussi, mais improprement, extinction, celle du mercure coulant, lorsqu'on lui ôte sa fluidité par le moyen de la térébenthine ou de quelqu'autre matière grasse ; mais cette extinction ne doit pas être rapportée à celles dont je viens de parler, lesquelles doivent être précédées par l'ignition des matières qu'on veut éteindre.